
COMMUNIQUE DU COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE DE LA REUNION

INFORMATIONS SUR LA SITUATION RESULTANT DU JUGEMENT DU TGI DE CE 23 MARS 2018

Le Comité directeur de la Ligue du Sport Automobile de La Réunion a reçu ce 29 mars le jugement du TGI de Saint-Denis en date du 23 mars 2018 prononçant l'annulation des élections du Comité directeur du 29 septembre 2016 et ordonnant l'organisation d'un nouveau scrutin sur la base du corps électoral arrêté au 29 septembre 2016

Cette décision est fondée sur le motif de l'absence d'une commission électorale. Nos statuts ne le prévoient pas, même si les opérations de vote ont été confiés à d'autres personnes.

Il sera donc fait appel de ce jugement du 23 mars 2018. Nous avons soigneusement examiné les motivations de ce jugement, avons consulté nos avocats qui considèrent que le jugement comporte une erreur de droit manifeste, les dispositions visées pour motiver ce jugement ne s'appliquant pas à notre ligue.

Le Comité directeur a remporté 3 actions contentieuses sur 4 jusqu'ici :

Le raisonnement de notre comité directeur a successivement été validé devant le CNOSF, devant le tribunal d'instance sur la radiation du second de liste PARIS, devant la Commission de discipline de la FFSA. Même si cette action est distincte, elle participe de la différence entre la Liste PARIS et notre liste dans la mesure où elle est la ligne de partage avec d'un côté ceux qui ne veulent pas payer leurs dettes et ceux qui sont prêts à le faire et demande à la ligue d'y mettre bon ordre

Une action judiciaire reste en cours : action en diffamation à l'encontre de Pascal PARIS pour ses propos traitant les membres du Comité directeur « d'associations de malfaiteurs ».

1. Situation juridique actuelle

Le Comité directeur est en place et légitime à continuer son action tant qu'il n'y a pas d'arrêt de la Cour d'Appel ou de nouvelles élections. Il continue d'ailleurs pleinement à en supporter toutes les responsabilités.

Les ASA PROMO et ASA SUD restent suspendues de pouvoir organiser toute épreuve et de délivrer des licences jusqu'au 18 septembre 2018, l'ASA KCB jusqu'au 31 août 2018.

Les ASA PROMO et ASA SUD sont toujours en situation administrative et financière irrégulière par rapport à notre règlement intérieur et nos statuts.

L'ASA KCB est la seule à avoir présenté ses observations écrites sur les dettes et à avoir manifesté son intention de régulariser sa situation. Elle sera reçue en ce sens ces jours-ci.

2. Conclusion – Pas d'impact sur la saison sportive 2018– Le comité directeur continue son travail

Les épreuves de la saison sportive 2018 ne sont pas impactées par ces procédures.

L'organisation des 6 rallyes du Championnat de La Réunion des Rallyes est assurée par l'ASA REUNION et l'ASA BOURBON ; l'organisation des 3 courses du Championnat de La Réunion de Karting, de la Coupe de La Réunion de Karting et du Trophée de l'Océan Indien est assurée par notre ligue elle-même et l'ASA KCD, l'organisation des 4 RUNS est assurée par l'ASA CFG.

Le Comité directeur continue son travail et rappelle ses avancées depuis 18 mois, en prenant pour exemples : l'homologation du Circuit CFG, non réglée depuis plus de 10 ans et obtenue en décembre 2017 ; l'organisation de séminaires karting et examens sous la conduite du président de la CNK ; le 1er Rallye Réunion Sud...

Une saison exceptionnelle s'ouvre avec notamment un plateau de très grande qualité en rallyes.

Le Comité directeur, pour sa part, préfère mettre l'accent sur ses nouvelles actions en 2018 que sont le Challenge HANKOOK et le soutien au Champion Junior 2017.

Le Comité directeur